



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 17-02-2026 /

Dossier complet le : 17-02-2026 /

N° d'enregistrement : 013578/KK P

1 Intitulé du projet

Deconstruction reconstruction d'un batiment tertiaire et logistique d'environ 30 000 m² pour une activite de siege social et de logistique industrielle, sur un terrain actuellement occupe par cette meme activite de 64 906 m²

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LEGENDRE DEVELOPPEMENT

Raison sociale

LEGENDRE DEVELOPPEMENT

N° SIRET

79981703600020

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MILLET

Prénom(s)

Nicolas

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet tertiaire et logistique objet du present document sera exploite par la societe ALT, filiale du groupe AXIOM. Dans le cadre de la restructuration de l'ancien site ALCATEL, situe Rue de KERVEZENNEC le projet ALT BREST prevoit une reconfiguration de l'ensemble immobilier pour soutenir les besoins en logistique de deux entreprises industrielles locales (THALES, REHLKO) et de l'agroalimentaire. Le projet, situe dans la zone d'activites de KERVEZENNEC, vise a concevoir et construire un batiment de type tertiaire pour le siege social de l'entreprise ainsi que deux batiments de logistique, integrant une phase prealable de demolition partielle et un phasage sur le deroule de l'operation. Le projet de construction et les aménagements paysagers envisages respecteront les obligations d'urbanisme et environnementales en vigueur sur la zone dont la mise en conformite de la gestion des eaux pluviales. Le calendrier previsionnel du projet est le suivant : Etudes de programmation : Janvier a Mars 2026 Depot du Permis de Construire : Mars 2026 Demarrage des demolitions partielle : Aout 2026 Lancement du chantier de construction : Decembre 2026 Livraison du premier batiment : Septembre 2026 Livraison du second batiment : Septembre 2028

4.2 Objectifs du projet

ALT est sollicite par les industriels du bassin Brestois, pour soutenir leurs besoins en logistique local. A l'heure actuelle, la societe ALT exploite aux alentours de 30 000 m² d'entrepot vieillissants dans l'ancienne usine ALCATEL de Brest (site KERVEZENNEC) ainsi qu'une partie tertiaire pour son siege social. De part differentes contraintes liees: - a la structure du batiment n'ayant pas suffisamment de hauteur pour permettre les activites de stockage imposees par les clients de ALT - aux difficultes a rendre conforme le batiment existant aux enjeux environnementaux - a la necessite de refaire le systeme de sprinklage suite au rapport de la trentenaire et passage NFPA13 exige par un client - a la necessite de refaire le systeme de gestion des eaux pluviale pour permettre le tamponnement des eaux et la retention en cas d'incendie - a la necessite de renforcer pour cela la structure actuelle - a la necessite de refaire l'etancheite et donc la toiture il a ete decide de travailler sur un projet de deconstruction reconstruction de cet ensemble tout en permettant son exploitation partielle. La mise en service du premier batiment est souhaitee a horizon juin 2027.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Demolition de la partie Sud de l'ancien site, construction d'un entrepot pour une activite de logistique lourde via ponts roulants en deux nefs de 5000m². Le batiment sera de type logistique en charpente mixe Bois/beton, couverture bardage et dalle industrielle. Il sera muni de 4 ponts lourds capacite entre 20 et 30t chacun pour permettre les manipulations des chargements industriels confies par les client d'ALT. Le batiment sera complete de locaux sociaux, locaux techniques et d'un local sprinkler pour la defense incendie interieure. Surface totale 10800 m² environ. Construction attenante d'une partie tertiaire a usage de siege social et centre de formation pour ALT et sur une surface d'environ 800 m². Structure bois biosource, conforme reglementation thermique RE2020. En deuxieme phase, demolition de la partie Nord de l'ancien site, construction d'un entrepot pour activite logistique en trois nefs de 5750 m². un local de charge soumis ICPE 2925 declaratif complete la construction. Il n'est pas identifie de stockage de matieres combustibles dans des quantites depassant les seuils de la rubrique ICPE 1510. Bureaux d'exploitation, surface totale 18000 m² environ. D'une maniere generale, le projet respectera les criteres de performance environnementale du groupe LEGENDRE, a prendre en compte dans les projets d'aménagement : performance energetique et bioclimatique, conception bas carbone, confort et qualite d'usage, gestion durable de la ressource en eau, biodiversite et ecologie, faciliter une exploitation ecoresponsable et chantier a faible impact environnemental. Dans le cadre des travaux, les espaces verts existants (espaces enherbes) seront conserves, ainsi que les arbres isolés existant au Sud du site. De nouveaux espaces

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'activite tertiaire et logistique du site aura un fonctionnement en horaires normaux , 5j/7. Les procedes logistiques mis en place seront d'application courante et deja maitrises par le groupe ALT exploitant du site, qui gereun procede similaire sur son implantation de Guipavas et aussi a Chateaulin et Ergue-Gaberic. La toiture du batiment logistique Nord sera pourvue de dispositifs de production d'energie photovoltaïque. Le site ne sera pas a l'origine de rejets d'effluents industriels. Les eaux pluviales seront recuperees au mieux et reutilisees pour le nettoyage, l'arrosage et, dans la mesure du possible, l'usage sanitaire. Les ouvrages de traitement (separateur hydrocarbures, deshuileurs) ou bassin etanche de regulation/retention des eaux pluviales seront regulierement entretenus. Les eaux usees (a caractere domestique uniquement) seront rejetees au reseau d'assainissement communal equipe d'une station d'epuration suffisamment dimensionnee. Les exutoires existants seront conserves, l'effectif projete ne sera pas superieur a l'effectif actuel du site. Les autorisations de rejet sont deja effective sur le site et seront naturellement renouvelees. Les rejets atmospheriques, le trafic (incitation du personnel a utiliser les transports en commun et doux du fait de la qualite de la desserte de la Zone industrielle de Kervezennec), le bruit et les emissions lumineuses (reduits a leur minimum) seront maitrises. Le prestataire en charge de l'entretien des espaces verts sera labellise pour ses pratiques respectueuses de l'environnement. De part les volumes proposees et hauteurs libres mais aussi le dimensionnement des energies desservant le site, on peut envisager, dans le cadre d'une cessation d'activite, la reutilisation des batiments et terrains pour un autre usage

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation d'urbanisme (permis de construire) et declaration mixte ICPE/IOTA pour le local de charge (rubrique ICPE 2925) et pour la gestion de eaux pluviales (rubrique IOTA 2.1.5.0).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain Surface batie et voiries existante Surface d'espaces verts existante Surface batie et voiries future Surface d'espaces verts future	(64906, m ²) (56552, m ²) (8358, m ²) (45100, m ²) (15985, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 490 Voie : rue Josephine Pencalet

Lieu-dit :

Localité : 490 rue Josephine Pencalet 29200 Brest

Code postal : 29200 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4°27'41"O Lat. : 48°25'9"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme de BREST METROPOLE approuve le 6 octobre 2023 La zone du PLU est la zone UC

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les 2 ZNIEFF recensées dans le secteur sont : - ZNIEFF type I n°530030195 - ESTUAIRE DE L'ELORN a plus de 4 km au Sud-Est du site d'implantation du projet - ZNIEFF type I n°530007958 - TOURBIERE DE KERSQUIVIT BODONNOU - SOURCES DE L'ABER ILDUT a plus de 8,5 km à l'Ouest du site d'implantation du projet
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le terrain est localisé à plus de 17 km au Sud-Ouest de la zone la plus proche couverte par un arrêté de protection de biotope, nommée "LANN GAZEL" (Identifiant national : 530002088)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La commune de Brest est une commune littorale. La mer est située à 3,6 km au sud du terrain (Port Brest)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Les deux zones concernées par l'un de ces classements, les plus proches du terrain d'implantation du projet, sont: Le parc naturel Marin MER D'IROISE (Ref FR9100001) localisé à plus de 15 km au Sud-Ouest. Le Parc naturel régional d'Armorique (PNRA) localisé à plus de 10 km au Sud. Le site ne fait pas non plus partie d'une commune du périmètre actuel du PNRA

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Territoire couvert par le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de Brest Metropole. Il concerne principalement les voies routières : la rue Gustave ZEDE attenante au site (Ouest) et le Boulevard de l'Europe a environ 100m au Sud du terrain etudie.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Les sites inscrits les plus proches sont les Monuments Historiques "Hopital Augustin-Morvan, actuellement Centre hospitalier universitaire a Brest", situe a 3,3 km au Sud-Ouest du site etudie et "l'Auberge de jeunesse du Moulin Blanc", situe a 3,5 km au Sud-Est du site etudie. Le site classe le plus proche est le Cinema le Celtic situe 187 rue Jean Jaurès a Brest situe a environ 2 5 km au Sud-Est
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	D'apres l'inventaire des zones humides realise par le bureau d'etudes Hydro-Concept en 2011 - 2012 sur la commune de Brest, il n'existe pas de zones humides determinees selon les criteres vegetation et pedologique de l'arrete du 24 juin 2008, au sein du secteur d'implantation du projet
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRT de la commune de BREST portant desormais uniquement sur l'entreprise STOCKBREST situee a 3,3 km au sud.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	arrete prefectoral du 8 fevrier 2017 en cours de modification par l'arrete simplifie du 27 juin 2025
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun sol pollue n'est identifie a proximite sur les bases reglementaires.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Aucune zone de repartition des eaux dans le Finistere
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	La prise d'eau la plus proche est celle du "Moulin Blanc" a 2,2 km au sud-est.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit dans un rayon de 5 km du site du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone la plus proche est la riviere Elorn (FR5300024) a 6 km au sud-sud-est.
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classe dans un rayon de 5 km du site du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Consommation previsionnelle d'eau pour les sanitaires : environ 1000 m³/an pour 70 salaries Provenance : reutilisation des eaux pluviales privilegiee (etude en cours) ; le reste en provenance du reseau AEP public (batiment deja raccorde).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Absence de prelevement d'eaux souterraines sur le site. La consommation d'eau n'impliquera pas de drainage ou de modifications previsibles des masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Non car site plat et nivele qui accueillait un ancien batiment et voiries et pas de construction prevue sur sous-sol.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	A priori non, hormis les materiaux apportees ponctuellement pour la realisation des sous-couches de voiries et de dalles beton
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Peu de consommation d'eau prévue et cette dernière n'est pas significative par rapport à la consommation de Brest Métropole. Les eaux usées (à caractère domestique uniquement) seront rejetées au réseau d'assainissement communal équipé d'une station d'épuration suffisamment dimensionnée (Brest Métropole). Le site existant étant déjà raccordé, les
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet est implanté en zone artisanale sur un site existant. Les espaces verts existants (arbustes existants isolés) seront conservés. De nouveaux espaces enherbés et plantes seront créés afin d'assurer la continuité paysagère et de réduire l'imperméabilisation du site à 70%, contre plus de 95% actuellement.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche est à 6 km au sud-sud-est
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet ne sera pas à l'origine d'une artificialisation des sols supplémentaire par rapport à la situation actuelle. Le site est une déconstruction reconstruction d'un site industriel existant en totalité. Aucun espace naturel ne sera consommé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucune installation ICPE ou SEVESO à proximité du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Aucun PPR n'est prescrit sur la commune de Brest.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les rejets d'effluents aqueux et gazeux sont nuls, et les émissions sonores et lumineuses seront maîtrisées. Aussi le projet n'est pas susceptible d'engendrer des risques sanitaires
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les flux personnel et logistique seront equivalents aux flux logistique et personnel actuels du site, sans augmentation significative du flux routier Trafic VL previsionnel : <100 VL / jour Trafic PL previsionnel : < 50 PL / jour
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Trafic routier et fonctionnement batiment mais tous equipements bruyants seront insonorises pour respecter la reglementation. Le trafic n'augmentant pas substantiellement, le bruit ne restera
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Trafic routier de la zone principalement.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	L'activite n'est pas a l'origine d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	L'activite prevu n'est pas susceptible d'engendrer des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les eclairages en peripherie des batiments seront limites au strict minimum pour les besoins de la securite des employes et equipes d'horloges crepusculaires et/ou de detecteurs de presence
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage public de la zone d'activite et plus generalement de l'agglomeration de Brest.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	L'activite logistique et tertiaire n'engendrera pas de rejets dans l'air
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	La regulation des eaux pluviales actuellement absente apportera une amelioration par rapport a la situation actuelle.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	La destination finale des eaux pluviales, pres passage dans le reseau communal de Brest, est l'Ocean Atlantique.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Uniquement les rejets d'eaux sanitaires.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Aucune production de déchets dangereux Aucune production de déchets inertes Production de DIB (emballage principalement) pour l'activité logistique
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le terrain étudié n'est pas localisé en zone de présomption archéologique ou dans un périmètre de protection du patrimoine paysager, culturel ou architectural. Aucun édifice (historique, artistique, culturel,...) n'est situé à proximité du terrain d'implantation du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	A ce jour, le terrain étudié, accueillant la même activité tertiaire et logistique, est en cours d'exploitation. À ce titre, les installations projetées ne modifieront pas les activités humaines entreprises au droit du secteur concerné.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures mise en oeuvre pour reduire les effets du projet sont les mesures reglementaires (PLU, SDAGE, ICPE, IOTA), la plus significative etant la regulation des eaux pluviales actuellement absente.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en la deconstruction reconstruction d'un site tertiaire et logistique afin le moderniser, l'adapter a son usage de logistique industrielle et egaleme nt le remettre en conformite vis a vis des reglementation en viqueur (gestion des EP, ..) Compte tenu des faibles impacts attendus du projet, du maintien d'une activite existante sur un site existant au coeur d'une zone d'activite, du respect des mesures de prevention et de protection , il ressort que le projet ne semble pas devoir faire l'objet d'un evaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom CREACH

Prénom JEAN-NICOLAS

Qualité du signataire Charge d'etude

À NOYAL SUR VILAINE

Fait le 12-02-2026 / / /



Signature du (des) demandeur(s)